



Présents :

Présidente - directrice d'école : Pascale DELROT

Nom et coordonnées de l'école : Elémentaire d'YVRAC Commune : YVRAC	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE du 1^{ER} TRIMESTRE Date : mardi 5 novembre 2019
--	---

Circonscription : ENTRE-DEUX-MERS

Equipe enseignante :	Camille POUPARD-TURPIN, Adeline HYP, Maylis CHAILLAT, Sylvie POLLION, Maria ROUGER, Marc BOISSELOT, Benjamin BARDON
Le maire ou son représentant :	Francis DANG (Maire), Sylvie BRISSON (1ère adjointe chargée de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation), Francis BOBULSKI (2ème adjoint chargé des bâtiments), Isabelle REQUER (élue)
DDEN :	Isabelle GOBILLARD
Invités (personnel municipal) :	Emilie BARRAU (coordinatrice enfance et jeunesse)
Association des parents d'élèves : APEY	<u>Titulaires</u> : présidente : Eléna MAHE, Nadia METIVIER, Sophie LAJARIGE, Valérie FERRACHAT, Cynthia TARIS, Olivier LANCOU <u>Suppléants</u> : Nadine DELAMARE-GUILLEMOT, Joanna BENHAMOU, Caroline CERDAN, Karine BERTAUD, Priti DUCROS

Excusés : Stéphane GAY (Inspecteur Education Nationale), Francis DANG (Maire), Nathalie BOYER (psychologue scolaire), Association de parents : Jennifair ROBIN, Céline FOUSSAC, Guillaume MONS,

Début du conseil d'école : 18 heures

Secrétaire de séance : Maylis CHAILLAT

- Présentation des membres du conseil d'école :
Enseignants : Camille POUPARD-TURPIN classe de CP : 24 élèves, Maylis CHAILLAT, classe de CP/CE1, 23 élèves dont 8 CP et 19 CE1, remplacée le lundi par Maria ROUGER, Adeline HYP classe de CE1/CE2, 26 élèves dont 4 CE2 et 22 CE1, Marc BOISSELOT classe de CE2, 27 élèves, Benjamin BARDON classe de CE2/CM1, 25 élèves dont 7 CE2 et 18 CM1, Sylvie POLLION classe de CM1, 26 élèves, Pascale DELROT classe de CM2, 27 élèves déchargée le mardi par Maria ROUGER.
Soit 178 élèves inscrits.
- Parents élus présents
- Madame La DDEN. Son rôle : respect de la laïcité et de la sécurité des enfants et des enseignants. Médiateur auprès de la communauté éducative, les parents élus et la mairie.
- Mesdames et Messieurs les élus de la commune d'Yvrac.

EDUCATION NATIONALE

1) Fonctionnement de l'école

a) Fonctionnement et rôle du conseil d'école :

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret.

♦ Le conseil d'école peut désormais être amené à **se prononcer sur les principales questions de vie scolaire** (article L. 411-1 du code de l'éducation). Il **donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives** qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

- ♦ Le conseil d'école donne son accord sur le **programme d'actions établi par le conseil école-collège** afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, en conformité avec l'article D. 401-4 du code de l'éducation issu du décret conseil école-collège du 24 juillet 2013.
- ♦ Le conseil d'école donne un avis sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de **harcèlement**.

Les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative. Ils peuvent par ailleurs assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Règlement intérieur : relecture des différents points du règlement intérieur de l'école . Demande de modification du paragraphe 6 : Les téléphones portables ne sont pas autorisés à l'école élémentaire **ainsi que les montres connectées**

Charte de la Laïcité : la laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux. Les différents enseignements contribuent à la transmission de la laïcité, en particulier l'enseignement moral et civique, l'histoire géographie ou encore la littérature. Cette charte a été présentée et lue en classe et signée par les parents et les élèves dès la rentrée.

b) Sécurité à l'école :

Relevant du Premier ministre, le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme.

Actuellement l'ensemble du territoire est placé au niveau : Sécurité renforcée, risque d'attentats.

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. Les parents d'élèves ont été destinataires d'une information sur la mise en place de ces PPMS à l'école.

L'exercice d'alerte intrusion a été effectué le jeudi 17 octobre à l'école à 10h10. Celui de « Risques majeurs » sera mis en place avant le 21 février 2020.

Alerte incendie : premier exercice réalisé le jeudi 26 octobre 2019 à 10h10 ; un deuxième exercice aura lieu courant 2020.

c) Retards des élèves :

Nous constatons qu'il y a toujours des élèves qui se présentent en retard à l'école, surtout le matin. Nous demandons aux parents d'élèves d'arriver avant les horaires précisés sur le règlement intérieur. En cas de retard les élèves seront accueillis à 10h 15 au moment de la récréation. Le parent accompagnant l'enfant ne doit en aucun cas le(s) laisser seul(s) devant la grille mais doit sonner lui-même au portail blanc jouxtant la mairie.

d) Budgets municipaux :

La somme de 110 € par élève (110 X 178) est octroyée par la commune au début de chaque année civile ; ce qui représente environ 19 580 € en budget de fonctionnement pour l'école élémentaire. Sur ce budget : 1000 € par classe sont réservés au transport des élèves pour les sorties scolaires, à ce jour 5582 € ont été dépensés, 4140, 28 € pour les fournitures scolaires, 2600 € pour les intervenants extérieurs dont Thierry Sarazin et l'association Etincelle (ateliers peintures), 1775,80 € d'achat de fournitures auprès des représentants des éditeurs.

Le solde actuel est de : 4151,92 €. Toutes les factures n'ont pas été honorées à ce jour.

Pour les sorties ponctuelles, à la journée ou à la demi-journée, la mairie met à disposition le bus de ramassage ce qui nous permet d'économiser sur ce même budget.

Nous remercions vivement Monsieur le Maire en ce sens.

e) Fonctionnement et état financier de l'année 2019-2020 de la coopérative :

Le solde actuel est de 3911€. Les photographies de classe ont rapporté 1410,40 € qui viennent s'ajouter au solde.

Le conseil des maîtres a décidé d'allouer une somme de 15€ par élève, soit 2670€ au total pour les 178 élèves, pour alléger la participation des familles lors des sorties scolaires. Un tarif dégressif est appliqué aux familles ayant plusieurs enfants dans l'école.

f) Demande d'utilisation des locaux scolaires

Utilisation de la salle informatique : cette salle ne pourra plus être utilisée par les enseignants. Cette salle est reprise pour y stocker les archives de la mairie. Certains enseignants vont récupérer un ordinateur dans leur classe. Les autres n'ont pas suffisamment de place.

Nous remercions la mairie pour l'utilisation de salles de classe lors d'animations pédagogiques ayant lieu les mercredis.

II) Communication

a) Résultats aux élections des représentants des parents d'élèves :

Le vote des représentants des parents d'élèves a eu lieu le vendredi 12 octobre. Les parents ont exprimé leur suffrage en votant par correspondance. Il y a **autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école**, soient 7 titulaires et 7 suppléants. Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école en plus des parents d'élèves titulaires. Chaque suppléant a droit de vote uniquement lorsqu'il remplace un titulaire. Sur 306 parents inscrits, il y a eu 190 votants, 170 suffrages exprimés et 20 bulletins nuls ou blancs. Le taux de participation était de 62,09 %. Une seule liste présentée, celle de l'APEY (Association des Parents d'Elèves d'Yvrac).

b) Parents/Direction :

La directrice est déchargée le mardi toute la journée, les parents désireux de la rencontrer ou de lui téléphoner peuvent le faire plus facilement ce jour-là. Les équipes éducatives auront lieu plus particulièrement le mardi en présence de la psychologue scolaire et des professionnels s'occupant de l'élève dont il est question.

Si des difficultés d'ordre pédagogiques surviennent, nous conseillons de les régler en priorité avec l'enseignant de la classe qui est plus à même de répondre. La directrice peut être présente pendant les rendez-vous.

La consultation en ligne du Livret Scolaire Unique (LSU) sera effective cette année scolaire. A cette fin, tous les parents doivent nous transmettre leur adresse mél. Pour ceux qui refusent, le livret leur sera transmis sous forme papier.

c) Parents/Mairie :

Les parents d'élèves doivent se tourner vers la mairie en ce qui concerne la pause méridienne, la restauration scolaire, le bus de ramassage et le périscolaire. Madame BRISSON est l'adjointe aux affaires scolaires et est joignable au 05 56 06 68 78 afin de prendre rendez-vous ou par le biais du mél : yvrac.mairie@wanadoo.fr.

III) Projets et vie de l'école

a) Organisations pédagogiques :

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu deux fois une demi-heure par classe : 1 heure sur deux jours prédéfinis. Dès la rentrée scolaire les parents d'élèves ont donné ou non l'autorisation à l'enseignant pour une prise en charge de leur enfant durant la pause méridienne de 13h30 à 14h. Les APC rentrent dans l'obligation de service des enseignants à hauteur de 36 heures à l'année et sont spécifiquement dédiés à la maîtrise de la langue et à la lecture.

b) Organisations des rythmes scolaires :

Rappel des horaires : classe le lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30. Les temps de récréation ont lieu comme suit : 10h15-10h30 et 15h10-15h25. Il est préférable de nous joindre durant ces temps là.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école :

Pour rappel, les axes généraux du projet d'école se déclinent comme suit :

Axe I : *Améliorer le parcours des élèves* : - **Privilégier la maîtrise de la langue écrite**

Axe II : *Améliorer le parcours des élèves* :- **Développer les compétences mathématiques**

Axe III: *Développer les compétences professionnelles de chacun* :- **Accompagner les équipes et développer les échanges inter-cycles : avec la maternelle et avec le collège.**

Un travail sur la progression en Situation problème est en cours en lien avec la maternelle, l'école élémentaire et les professeurs de collège.

*Actions du Conseil Ecole/ Collège : actions effectuées et à reconduire :

- accueil des élèves de CM2 au collège le 18 décembre 2018

- rencontre des élèves de CM2 à l'école d'Yvrac en fin d'année scolaire par le principal du collège et des professeurs

- Intervention de professeurs : mathématiques, histoire ou géographie, anglais en cours d'année

* Actions GS/école élémentaire : actions effectuées et à reconduire :

- Intervention des élèves de cycle 3 auprès des GS maternelles en rapport avec le dispositif « Lis tes ratures »

- Accueil des GS pour visiter l'école élémentaire en fin d'année

- rencontres sportives entre élèves de même cycle : GS, CP, CE1

Evaluations des acquis des CP et CE1 : ont eu lieu durant la semaine du 16 au 20 septembre. Pour les CP une cession aura lieu fin janvier. Les résultats ont été communiqués aux parents.

Ateliers d'une demi-journée organisés par Cap Sciences à Côté Sciences à Floirac sur des thèmes précis : pour les CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2 : Electricité en janvier et février.

Pour les CE2/CM1, les CM1/CM2 et CM2 : Les énergies en d'avril.

Les classes de CP, CP/CE1 et CE1/CE2, CE2 ont participées aux ateliers du goût en octobre.

L'enseignante du CP/CE1 a prévu une correspondance scolaire avec une classe de CE1 ainsi qu'un blog et un projet Nathan (écriture d'histoires à partir d'images).

La classe de CM2 assistera à un concert « Un Américain à Paris » au Cuvier de Feydeau à Artigues dans le cadre des « Mimi concerts » organisés par l'orchestre symphonique de Bordeaux.

Sortie à la ferme pédagogique au Aubiers pour les CP, CP/CE1 et CE1/CE2 durant le mois de novembre.

Concours « Kanqourou des maths » pour les CP/CE1 et CE2 en mars.

Sortie cyclo- tourisme et poney pour la classe de CE2/CM1 pendant une semaine sans nuitées du 8 au 12 juin.

Sorties scolaires avec nuitées prévues à Biscarosse pour toutes les classes sauf pour la classe de CE2/CM1. Pour les CE1/CE2, CP et CM1 du 18 au 20 mai 2020 et pour les CE2, CP/CE1 et CM2 du 8 au 10 juin .

Le dispositif « Lis Tes Ratures » aura lieu les 13,14 et 15 mars 2020 à Beychac et Cailleau. Toutes les classes de l'école élémentaire sont associées à ce projet et présenteront leurs travaux durant l'exposition.

Au mois de mai 2020, en rapport avec le thème de l'eau et de la mer, les élèves de toutes les classes présenteront leur spectacle chanté à la salle des fêtes d'Yvrac. A la fin de chaque mois, les élèves chantent la chanson apprise durant le mois sous le préau de l'école. Le spectacle sera une compilation de 10 chansons de l'année scolaire.

d) Accueil périscolaire :

Rappel des horaires : 7h-8h20 et 16h30- 19h.

Les activités périscolaires s'adressent à deux classes par jour. 19 animateurs sont présents auprès des enfants durant l'année scolaire pendant la pause méridienne de 12h10 à 13h50

Le Pôle enfance, c'est aussi : les « Rendez-vous en famille » et des activités telles que la décoration de la place d'Yvrac le samedi 7 décembre.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

Nathalie BOYER est la psychologue scolaire attachée au réseau d'aide Sainte Eulalie, Montussan, Yvrac et Saint Sulpice et Cameyrac.

Elle intervient sur demande des enseignants en accord avec les parents de l'élève concerné. Elle peut être jointe au 05 56 06 81 05 à l'école élémentaire de Sainte Eulalie.

- Elle aide les enseignants à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

- Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

- Elle prévient et remédie aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

b) Objectifs et actions cycle 3 :

Le cycle 3 correspond aux classes de CM1, CM2 et sixième. Ce cycle a une double responsabilité : consolider l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs et permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle. La classe de 6^{ème} occupe une place particulière dans le cycle : elle permet aux élèves de s'adapter au rythme, à l'organisation pédagogique et au cadre de vie du collège tout en se situant dans la continuité des apprentissages engagés au CM1 et au CM2.

Une réunion d'informations pour les parents des élèves des classes de CM1 et CM2 est prévue le lundi 18 novembre à 17 h au collège de Ste Eulalie.

Afin de mettre en situation les futurs élèves de sixième, une journée d'immersion est organisée au collège F. Mauriac de Saint Eulalie, le mardi 17 décembre pour les 26 CM2.

Des professeurs du collège interviendront dans la classe de CM2 durant l'année.

MAIRIE :

- a) Travaux effectués dans l'école : Le mur des classes de CE2/CM1, CP/CE1 et CP sur lequel est accroché le tableau blanc numérique a été repeint cet été.

La réfection de la toiture a été réalisée cet été.

Traçage de lignes de délimitation des jeux de cour a été réalisé également durant l'été.

Dans le self : revêtement de sol neuf pour diminuer le bruit, remise en peinture des murs. La façade sera repeinte par la suite ;

Demande de travaux : durant les mois les plus chauds, les classes de CP et CM2 et le bureau de la directrice voient la température monter grandement. Serait-il possible de limiter la chaleur par un dispositif adéquat ?

La sonnette du portail Rue des Ecoles ne fonctionne pas.

Demande de verrou dans les toilettes des enfants.

b) Sécurité aux abords de l'école :

Certains parents d'élèves ne se garent toujours pas sur les places de parking lors de la dépose et de la reprise de leur enfant. La police municipale verbalisera à partir de janvier prochain (230 € d'amende), Elle n'avait jusqu'alors qu'un rôle de prévention et de surveillance.

Fin du conseil d'école : 20 heures

Prochains conseils d'école auront lieu le : **mardi 10 mars 2020 et le 23 juin 2020 à 18 heures.**

Fait à YVRAC, le mardi 5 novembre 2019

La Directrice, Pascale DELROT
Présidente du Conseil d'Ecole



La Secrétaire de séance : Maylis CHAILLAT

